

Catégorie hiérarchique :	A
Intitulé du poste :	Chargé de mission projets inter-PNM et aires protégées (h/f)
Affectation :	Direction générale déléguée Mobilisation de la société Direction des aires protégées – Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité de la cheffe de service
Résidence administrative :	Brest (29)
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : - un fonctionnaire (détachement ou PNA) ou un agent déjà en CDI de droit public (portabilité envisageable) ; - en CDD de 3 ans (rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 2 235 € et 3 041 € bruts mensuels)

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1^{er} janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

La direction des aires protégées est placée au sein de la direction générale déléguée « mobilisation de la société ». Elle comprend deux services, l'un dédié à l'appui aux aires protégées gérées en direct par l'OFB et aux aires marines protégées (service au sein duquel est placé le présent poste), l'autre à l'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées.

Le service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées coordonne l'animation des 9 parcs naturels marins (PNM), du sanctuaire Agoa et de 30 réserves. Il anime également le réseau national de gestionnaires d'aires marines protégées.

Description du poste :

Mission :

Faire émerger, monter et animer des projets collectifs et valoriser l'action des aires protégées gérées par l'OFB pour renforcer la dynamique de réseau.

Activités principales :

- ❖ *Définir et mettre en œuvre des projets avec les parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa, avec une ouverture aux autres catégories d'aires protégées :*
 - Impulser et se saisir d'idées de nouveaux projets répondant aux enjeux des politiques nationales et aux documents de gestion des aires protégées, dans une dynamique de réseau et une vision collective partagée.
 - Cadrer, conduire et conclure les projets, dont les principes de pertinence, faisabilité et opportunité ont été validés.
 - Animer les équipes projets dédiées.
 - Apporter un appui à la mise en œuvre de la boîte à outils relative à l'engagement des acteurs économiques avec les parcs naturels marins (aide à la rédaction des chartes, intégration des engagements des socles communs, etc.).
 - Être le(la) référent(e) au sein de la DAP sur Natura 2000 en mer.

- ❖ *Contribuer à la capitalisation et la valorisation des retours d'expérience sur les projets menés par les parcs naturels marins, le sanctuaire Agoa et les réserves gérées ou co-gérées par l'OFB :*
 - Définir les axes de valorisation en lien avec les centres de ressources, le pôle de partage des connaissances scientifiques et techniques et la direction de la communication.
 - Réaliser la synthèse annuelle des rapports d'activité des PNMs et de la vie du réseau, en articulation avec la chargée de mission qui anime le réseau des réserves gérées et co-gérées par l'OFB.

- ❖ *Apporter un appui au développement et au déploiement de l'outil EVA dans les parcs nationaux et les parcs naturels marins :*
 - Être le référent de la DAP et la personne ressource pour les parcs sur le sujet, avec notamment la participation à la gouvernance de la communauté EVA.
 - Assurer le suivi du développement et déploiement de l'outil.

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Agents de la direction des aires protégées ;
- Equipes des 9 parcs naturels marins, du sanctuaire Agoa et autres aires protégées en gestion directe ;
- Animateurs des réseaux thématiques ;
- Délégués de façade maritime ;
- Autres directions nationales.

Relations externes :

- Partenaires et prestataires ;
- Organismes publics.

PROFIL RECHERCHE

- Niveau Bac + 5 en environnement et développement durable ;
- Expérience exigée de 5 ans minimum en gestion d'aires protégées, mise en œuvre de politiques publiques.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Connaissance des aires protégées, dont les aires marines protégées et des politiques publiques inhérentes au milieu marin ;
- Connaissances relatives à l'évaluation des politiques publiques.

Savoir-faire opérationnel :

- Piloter des projets y compris les outils de gestion de projet ;
- Animer des réunions ;
- Planifier et organiser ;
- Hiérarchiser les activités et tâches prioritaires, modifier les priorités en fonction des besoins ;
- Résoudre des problèmes complexes et multi-acteurs.

Savoir-être professionnel :

- Être force de proposition ;
- Aptitude à la négociation et à la communication : s'exprimer clairement, oralement et par écrit ; écouter les autres, bien les comprendre ; partager l'information ;
- Esprit d'équipe : collaborer avec ses collègues ; solliciter leurs apports ;
- Persévérant ;
- Méthodique et organisé ;
- Adaptable.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Renseignements auprès de : Anne-Sophie Rasclé, directrice-adjointe des aires protégées (06 78 39 18 52) / Cécile Lefeuvre, cheffe du service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées (06 08 09 70 56).

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sous la référence DAP-CMPIPAP-F par courriel à recrutement@ofb.gouv.fr et avec copie à cecile.lefeuvre@ofb.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **26 mars 2021**.